



MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DES SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL

Référence : PREV05

Objectifs :

- Maintenir le SST en capacité d'intervenir efficacement dans une situation d'accident.

Public :

- Salarié de l'entreprise titulaire du Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, à jour de son renouvellement (périodicité : 24 mois).

Près-requis :

- Accessible à tout salarié correspondant au public ci-dessus

Durée :

- 1 jour soit 7 heures

Conditions de réalisation :

4 stagiaires minimum

10 stagiaires maximum pour 12h de formation (*prolongement d'1 heure / stagiaire supplémentaire jusqu'à concurrence de 14*)

Moyens et méthodes

pédagogiques :

Cette action de formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques. Un livret sera remis à la fin de la formation à chaque participant reprenant tous les thèmes abordés. Mannequins pour la réanimation cardio-ventilatoire et le bouche à bouche, accessoires factices pour mises en scène de situation d'urgence (plaies, colorant, outils coupants...)

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action : Feuilles d'émargement signées par demi-journée par les stagiaires et contresignées par le formateur.

Descriptions du dispositif permettant de suivre les résultats :

L'évaluation de la qualité de formation par deux questionnaires (participants et Formateur) renseignés à l'issue de la formation. L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée aux travers d'exercices et de mises en situation tout au long de la formation et à la fin de celle-ci.

VISEO

Z.I des Marais
76340 BLANGY-SUR-BRESLE

Tél : 02 32 97 47 00 Fax : 02 32 97 47 09

conseil@viseo-formation.fr

www.viseo-formation.fr

Programme :

1 - RETOUR D'EXPERIENCE :

- Retour d'expérience sur les actions menées en prévention /et ou secours

2 - PHASE D'EVALUATION DIAGNOSTIVE :

- A partir d'un accident du travail simulé, évaluer les écarts par rapport au comportement attendu du SST, pour chaque participant

3 – REVISION DES GESTES D'URGENCE

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
- La victime se plaint de brûlures
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas mais elle respire
- La victime ne répond pas, et ne respire pas

4 - ACTUALISATION DES CONNAISSANCES

- Les risques de l'entreprise (prévention – rôle du SST en matière de prévention – information - risques spécifiques...)
- Autres modifications du programme

5 - EPREUVES CERTIFICATIVES

- Epreuve certificative n°1 : mises en situation – Validation des Compétences C3, C4 et C5 (selon grille de certification des compétences du SST)
- Epreuve certificative n°2 : entretiens directs / plénière – Validation des Compétences C6, C7 et C8 (selon grille de certification des compétences du SST)

Evaluation et admission des candidats :

Pour obtenir le certificat SST le candidat devra :

- faire face à un accident du travail simulé
- répondre à un questionnaire simple de la part du formateur sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et ses compétences en matière de prévention (et avoir suivi l'ensemble de la formation)

Peut-être présent le Médecin du Travail, un représentant de la CARSAT-Normandie.

Moyens d'encadrement : Formateur SST expérimenté